



COMMISSION FMI

Réunion électronique du 27 mars 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. GARCIA DANTAS – MACINA- PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





NON-UTILISATION FMI

AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 17/03 - 23/03

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT AFS VAUREAL

AFS VAUREAL 1 – GARGES DJIBSON 1

Critérium U12 Futsal / Phase 2 / Poule B

Match n°53066656 du 23/03/25

AVERTISSEMENT ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3 – ARGENTEUIL FC 4

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule D

Match n°53049721 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ERMONT A.S.

ERMONT A.S. 3 – MONTSOULT BAILLET US 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B

Match n°30186610 du 22/03/25

AVERTISSEMENT EZANVILLE ECOUEN US

EZANVILLE ECOUEN US 2 – E.S. HERBLAY 5

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30164134 du 22/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 3 – GONESSE RC 3

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30149529 du 22/03/25

AVERTISSEMENT GARGES GONESSE FCM

GARGES GONESSE FCM 3 – BEAUCHAMP A.S. 2

Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule B

Match n°30178020 du 22/03/25

AVERTISSEMENT PERSAN U.S. 1

PERSAN U.S. 1 – ST PRIX ES 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°53043170 du 22/03/25

AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 2 – MONTMAGNY FC 1

Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30177993 du 22/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 4 – BEAUCHAMP A.S. 3

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule F

Match n°30157595 du 22/03/25





AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – MENU COURT AS 1

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53043169 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ST PRIX ES

ST PRIX ES 2 – PERSAN U.S. 1

Critérium U13 F / Phase 2 / Poule C
Match n°30119522 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ST PRIX ES

ST PRIX ES 2 – CERGY PONTOISE FC 3

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°53043419 du 22/03/25

AVERTISSEMENT SURVILLIERS AVENIR

SURVILLIERS AVENIR 1 – MONTSOULT BAILLET US 1

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30148266 du 22/03/25

AVERTISSEMENT THILLAY VAUD'HERLAND

THILLAY VAUD'HERLAND 1 – FOSSES F. U. 2

Critérium U10 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule B
Match n°30148264 du 22/03/25

AVERTISSEMENT THILLAY VAUD'HERLAND

THILLAY VAUD'HERLAND 1 – MARCOUVILLE CITY CP 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule C
Match n°30176225 du 22/03/25

AVERTISSEMENT VAUREAL F. C. M.

VAUREAL F. C. M. 1 – CERGY PONTOISE FC 3

Critérium U12 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30177455 du 22/03/25

AVERTISSEMENT VAUREAL F. C. M.

VAUREAL F. C. M. 1 – CERGY PONTOISE FC 2

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53049639 du 22/03/25

AVERTISSEMENT VIARMES ASNIERES OL.

VIARMES ASNIERES OL. 2 – PIERRELAYE FC 2

Critérium U11 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule E
Match n°30174731 du 22/03/25

CHAMPIONNAT FOOT À 11

AVERTISSEMENT AUVERS-ENNERY FC

AUVERS-ENNERY FC 1 – ARNOUVILLE F. AS 1

Anciens D2 – Poule B
Match n°28425026 du 23/03/25





AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 1 – RC ARGENTEUIL 1

Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel U18

Match n°53263266 du 23/03/25

AVERTISSEMENT SURVILLERS AVENIR

SURVILLIERS AVENIR 1 – JOUY LE MOUTIER F.C. 2

Anciens D4 – Poule A

Match n°28898406 du 23/03/25

AMENDES FMI SEMAINE 17/03 - 23/03

En cas de 2ème avertissement à la suite d'une non-utilisation de FMI de l'équipe reconnue, l'article 44.4 du RS du DVO stipule que la sanction sera une amende de 100€.

AVERTISSEMENT BEZONS U. SEC. OM.

BEZONS U. SEC. OM. 1 – ADAMOIS OL. 1

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A

Match n°30157396 du 22/03/25

AVERTISSEMENT FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 3 – GONESSE RC 3

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30149529 du 22/03/25

AVERTISSEMENT ST BRICE F.C.

ST BRICE F.C. 2 – ENT. BEAUMONT MOURS 1

Critérium U10 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule E

Match n°30149394 du 22/03/25

COURRIERS CLUBS

BEAUCHAMP A.S.

Mail du 24/03

Pris note d'une absence de clôture de la FMI suite à une absence de tablette.

BEAUCHAMP A.S.

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre mail nous indiquant que l'éducateur adverse de la rencontre n°30157595 vous opposant à **SARCELLES AAS 4** ne possédait pas d'identifiant footclubs.

CERGY PONTOISE F.C.

Mail du 22/03

Pris connaissance de votre mail nous informant de la réalisation d'une feuille de match papier suite à un problème de tablette durant la rencontre n°53043419 de vos U10 Série 2 le 22/03/25. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.

DEUIL ENGHEN F.C.

Mail du 20/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI durant la rencontre n°28914161 du 17/03/25 vous opposant à **FUTSAL CLUB VLB**. Cette impossibilité est due au fait que la rencontre ait été reportée du 24/03/25.



**DOMONT F.C.**

Mail du 23/03

Pris connaissance de votre mail nous informant de la réalisation d'une feuille de match papier suite à des problèmes de réseau au sein du Stade des Fauvettes durant la rencontre n°30120473 de vos Seniors F le 21/03/25.

ECOUEN F.C.

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre impossibilité de réaliser la FMI durant les rencontres n°30177989, 30178017 et 30178045 de vos U12 Série 3 le 15/03/25 car les identifiants des coaches du RC ARGENTEUIL ne fonctionnaient pas. De ce fait, nous retirons votre avertissement inscrit dans le PV du 20/03 afin de le donner au RC ARGENTEUIL. Nous demandons au club de s'assurer de la possession d'utilisateurs Footclubs pour l'ensemble de ses éducateurs.

ERMONT AM. S.

Mail du 22/03

Pris connaissance de votre rapport de non-utilisation de FMI indiquant une impossibilité de se connecter à la tablette durant la rencontre n°30186610 de vos U12 Série 1 le 22/03/25. Lors de vos prochaines rencontres, assurez-vous d'une possibilité de se connecter à la tablette le jour de la rencontre afin de réaliser la FMI. Aucun problème d'utilisateur footclubs n'a été détecté au sein de votre club. Nous vous conseillons de vider le cache de l'application en suivant ces étapes : e9737eb933d353b626554ac027b84e4f.pdf.

GARGES GONESSE F.C.M.

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre mail nous informant que la rencontre n'apparaissait pas sur la tablette lors de la réalisation de la FMI durant la rencontre n°30119139 de vos U11 F le 15/03/25. Pensez à prendre des photos lorsque vous rencontrez le moindre problème sur la tablette afin d'illustrer vos propos.

PERSAN PORTUGAIX ASC

Mail du 24/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI à la suite d'un report du match n°28897928 vous opposant à **BEAUCHAMP A.S.**

ST PRIX E.S.

Mail du 22/03

Pris connaissance de votre formulaire de non-utilisation de FMI justifiant d'une récupération des données tardives durant la rencontre n°53043919 de vos U10 Série 2 le 22/03/25. En effet, nous nous apercevons d'une récupération des rencontres 3 minutes avant le coup d'envoi. Veuillez-vous assurer d'une récupération à minima 1H30 avant l'heure de la rencontre.

ST PRIX E.S.

Pris connaissance de votre formulaire de non-utilisation de FMI justifiant d'une impossibilité de récupérer les données durant la rencontre n°30119522 de vos U13 F le 22/03/25. En effet, nous nous apercevons d'une récupération des rencontres 3 minutes avant le coup d'envoi. Veuillez-vous assurer d'une récupération à minima 1H30 avant l'heure de la rencontre.

SURVILLIERS AVENIR

Mail du 24/03

Pris connaissance de votre mail nous informant de la réalisation d'une feuille de match papier pour des raisons techniques durant la rencontre n°28898406 de vos Anciens D4 le 23/03/25. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.





RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**

